



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE À LA RÉVISION GÉNÉRALE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME, À LA MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET À L'ÉLABORATION DU ZONAGE PLUVIAL URBAIN DE LA VILLE D'ALÈS

Par arrêté municipal 2021/00064 du 17 mars 2021, Monsieur le Maire de la ville d'Alès a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique unique portant sur le projet de révision générale n°1 du Plan Local d'Urbanisme, sur le projet de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et sur le projet d'élaboration du zonage pluvial urbain de la ville d'Alès. Ces trois documents ont été soumis à évaluation environnementale et ont fait l'objet d'avis de l'autorité environnementale qui peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une durée de 33 (trente-trois) jours consécutifs du :

LUNDI 19 AVRIL AU VENDREDI 21 MAI 2021 inclus

La commune d'Alès est responsable du projet de révision générale n°1 du plan local d'urbanisme de la ville d'Alès.

La communauté d'agglomération Alès Agglomération est responsable des projets de mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage pluvial urbain de la ville d'Alès.

Le siège de l'enquête est fixé à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALÈS.

Monsieur Patrick LETURE, officier de la Marine Nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E21000019/30 du 25 février 2021 en vue de procéder à l'enquête publique unique citée en objet.

Le dossier d'enquête publique unique et un registre papier d'enquête publique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de Mairie Prim' aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et ce pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique unique sera également disponible en format numérique pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Ville d'Alès à l'adresse suivante : www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme ».
- à partir du poste informatique situé à Mairie Prim'.

Le public pourra émettre ses observations, propositions et contre-propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre papier mis à disposition à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALÈS Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/revision-generale-n-1-du-plu-ales>
- par courrier postal, à l'attention de Monsieur Patrick LETURE – commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à Mairie Prim', service urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALÈS Cedex.
- par mail : revision-generale-n-1-du-plu-ales@mail.registre-numerique.fr
- par voie orale directement auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences à Mairie Prim'.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à Mairie Prim', 11 rue Michelet 30115 ALÈS aux dates et heures suivantes :

- Lundi 19 avril 2021 de 8h30 à 12h
- Mercredi 28 avril 2021 de 13h30 à 17h
- Mardi 11 mai 2021 de 8h30 à 12h
- Samedi 15 mai 2021 de 8h30 à 12h
- Vendredi 21 mai 2021 de 13h30 à 17h

Dans le contexte de pandémie de COVID19, il est fortement recommandé de prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur durant les permanences définies ci-dessus, soit par téléphone au 04 66 56 11 07 soit par mail : revision.plu@ville-ales.fr. Durant la permanence physique du commissaire enquêteur, il sera prévu des entretiens individuels (ou deux personnes au maximum sur demande motivée).

Toute information relative à cette enquête publique unique pourra être demandée auprès de Mme DUBOIS Pascaline, responsable du service urbanisme et foncier de la ville d'Alès et de Mme FIETKAU-GORDOT Christel, chargée de mission PLU, au 04 66 56 11 07 (ou par mail : revision.plu@ville-ales.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique en format papier ou numérique.

Des mesures spécifiques liées à l'épidémie de COVID19 seront mises en œuvre pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables par toutes personnes durant un an à compter de la clôture de l'enquête, soit jusqu'au 21 mai 2022 :

- en version papier à Mairie Prim', Service Urbanisme, 11 rue Michelet 30115 ALÈS Cedex aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- en version dématérialisée sur le site internet de la ville d'Alès : www.ales.fr, rubriques « Vie quotidienne », « Urbanisme » et « Plan Local d'Urbanisme ».

À l'issue de l'enquête publique unique et suite à la transmission par Monsieur le Maire de la ville d'Alès de la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, Monsieur le Président d'Alès Agglomération en présentera le bilan devant le conseil de communauté, qui en délibérera et en adoptera la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage pluvial urbain de la ville d'Alès, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique unique, Monsieur le Maire de la ville d'Alès en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et en adoptera la révision générale n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Max ROUSTAN
Maire D'ALÈS
1^{er} Vice-président d'Alès Agglomération